



**CLEVELAND**

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

# AVIS PUBLIC

## CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### RÈGLEMENT 612 RELATIF AUX MODIFICATIONS APPORTÉES EN LIEN AVEC LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME EN ZONE BLANCHE, LES RÉSIDENCES DEUX GÉNÉRATIONS ET LA MODIFICATION DES NORMES SUR LES PAVILLONS SECONDAIRES

**AVIS PUBLIC** EST DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ, AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 612 RELATIF AUX MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446

---

**QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement, intitulé « **Règlement numéro 612 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires.** »

**QUE** LE CONSEIL MUNICIPAL TIENDRA UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION QUANT À L'OBJET ET AUX CONSÉQUENCES DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- Règlement numéro 612 : Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires.

**QUE** le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** l'objet de ce règlement vise à :

- Mettre à jour le Règlement de zonage numéro 446 en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires.

**QUE** la consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **le lundi 3 mars 2025 à 18h30** à la salle du conseil, située au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 12 février 2025.

**Martin Lessard**  
Directeur général / greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland